

CHAÎNE DE L'ACCESSIBILITE CULTURELLE

Pour tout individu, valide ou non valide, accéder à une pratique culturelle nécessite de bénéficier d'un minimum d'accès à l'information, à des modes de transport, à des moyens physiques, psychologiques et/ou financiers. Une personne handicapée a les mêmes besoins, parfois couplés à des besoins en compensation particuliers, comme :

- Une information et/ou une médiation spécifiques,
- Des aides techniques, des moyens de transports adaptés,
- Des aides humaines.

Ces besoins en compensation ont par ailleurs souvent un coût qui appelle à des prises en charge spécifiques.

L'accessibilité culturelle implique donc plusieurs types d'opérateurs et d'actions. Cet ensemble constitue la Chaîne de l'accessibilité culturelle.

Si l'un des maillons de cette chaîne vient à manquer, la personne en situation de handicap sera privée de son accès à la pratique culturelle.

Cette chaîne de l'accessibilité culturelle mobilise un ensemble d'acteurs : culturels, sociaux, médico-sociaux, associatifs, ... Elle peut être animée sous l'impulsion de la collectivité.

Schéma de la Chaîne de l'Accessibilité Culturelle

